

Votre Bulletin Individuel

Adaptalia SYNTÉC Non Cadres Prévoyance

Informations à lire attentivement

Dans le cadre de la mise en place du contrat Prévoyance collectif souscrit par votre employeur, vous devez compléter **Le Bulletin individuel Prévoyance** en renseignant :

- vos informations personnelles (nom, prénom, adresse...)
- la rubrique « désignation de bénéficiaires en cas de décès », la page 1 du présent document vous informe des préconisations de rédaction en cas de désignation spécifique.

Ce document daté et signé doit être adressé à l'UGIPS :

UGIPS

Service Désignation Bénéficiaire AXA
5 place du Colonel Fabien
CS 90 008 - 75484 PARIS cedex 10

Préconisations pour la rédaction d'un bulletin de désignation de bénéficiaire spécifique en cas de décès

Vous avez la possibilité de formuler une désignation spécifique, applicable sur la totalité du capital y compris les majorations pour enfants ou personnes à charge, en tenant compte des recommandations suivantes :

- Si vous désignez **votre concubin**, vous devez impérativement indiquer ses noms et prénoms, la simple mention « **concubin** » est **insuffisante**.
- Si vous désignez nominativement **plusieurs bénéficiaires**, indiquez les noms et prénoms, le lien de parenté le cas échéant et les dates de naissance si connues.

Dans ce dernier cas, il est important de préciser soit **le degré de priorité de chacun d'eux, soit la répartition des parts** :

- **Cas n°1** : Vous souhaitez, lorsque la présence d'un enfant ou d'une personne à charge donne lieu à une majoration du capital, que celle-ci lui soit versée (ou à son représentant légal s'il ne dispose pas de la capacité juridique). Désignez vos enfants nés ou à naître pour la majoration leur revenant et la personne ou les personnes de votre choix pour le reliquat.
- **Cas n°2** : Vous souhaitez que le capital soit versé en totalité à la première personne désignée puis si la première vient à décéder à la personne suivante. Rédigez comme suit : « Monsieur X... ; à défaut Madame Y... ».
- **Cas n°3** : Vous souhaitez que le capital soit réparti de façon égale entre les différents bénéficiaires. Rédigez comme suit : « Madame X... ; Monsieur Y... ; par parts égales entre eux ». En cas de décès de l'un d'eux, sa part reviendra au survivant.
- **Cas n°4** : Vous souhaitez que le capital soit réparti selon des proportions distinctes, entre les bénéficiaires, dans la limite de 100% du capital. Rédigez comme suit : « 30% à Mademoiselle X... ; 50% à Monsieur Y... ; 20% à Madame Z... ».
- Si vous désignez « **vos enfants** », il est préférable de ne pas mentionner les noms des enfants car cela exclurait ceux à naître et d'adopter la **formule suivante** : « **mes enfants nés ou à naître** » d'indiquer si la répartition que vous souhaitez est : « **par parts égales entre eux** » ou alors les **proportions** que vous choisissez ou encore si l'un d'eux est désigné en priorité « à défaut... ».
- Si vous désignez vos parents, n'oubliez pas d'indiquer si la répartition que vous souhaitez est : « **par parts égales entre eux** » ou alors les **proportions** que vous choisissez ou encore si l'un d'eux est désigné en priorité « à défaut... ».

Code FIA : 25650

Cachet de l'interlocuteur

réinventons / notre métier



Je suis informé(e) qu'AXA France peut utiliser mes informations pour promouvoir ses offres d'assurance, banque et assistance. Je peux m'y opposer en cochant la case ci-contre.

Cachet de l'entreprise

Fait à Le

Signature de l'adhérent précédée de la mention « lu et approuvé »